

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016 : DELIBERATION N° 111

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 19 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille SEIZE, le VINGT-SEPT SEPTEMBRE à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - M-P.ROPITAL - F. FEKIH - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Jocelyne MICHAUX (à Pascaline MATAGNE)

Guy CAMBRELENG (à André PIEGAY)

Frédéric LEFEBVRE (à Corine DEMOUSTIER)

Stéphanie LOCOCCILO (à Arnaud DECAGNY à partir de la question n° 17)

EXCUSE :

Jean-Yves HERBEUVAL

Xavier DUBOIS

ABSENT(E)S :

Mehdi GAMRA

Maryse GABET

Louis-Armand DE BEJARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 3 : Remplacement d'un Conseiller municipal démissionnaire au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles :

- L.1413-1 relatif à la Commission Consultative des Services Publics Locaux,
- L.2121-21 relatif aux modalités de vote pour les nominations,

Vu l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille, n°00MA00631, Ville de Nice, en date du 31 décembre 2003, relatif à la composition des Commissions Municipales,

Vu la délibération n° 6 en date du 18 avril 2014 portant désignation des membres élus à la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Vu le courrier des Elus du Collectif « Maubeuge pour tous » en date du 2 décembre 2014 informant de la décision de siéger au sein du Conseil Municipal en tant que « non-inscrits »,

Vu le courrier de Madame Christine SAVAUX en date du 29 février 2016, informant de sa démission du Conseil Municipal de Maubeuge.

Vu le courrier électronique de Monsieur Jean-Yves HERBEUVAL en date du 23 mars 2016 informant de la décision de siéger au sein du Conseil Municipal en tant que « non-inscrit »,

Considérant que Madame Christine SAVAUX, par délibération n° 6 en date du 18 avril 2014, avait été désignée membre Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Qu'ayant démissionné de son mandat de Conseiller Municipal le 29 février 2016, Madame SAVAUX ne siège plus au sein de ladite Commission.

Que, par ailleurs, Monsieur Jean-Yves HERBEUVAL a décidé de quitter le groupe « Maubeuge Toujours » afin de siéger parmi les Elus « non-inscrits ».

Considérant que la composition de cette Commission, actée par délibération n° 5 susvisée, respecte le principe de représentation proportionnelle en ce qui concerne les Elus municipaux.

Que ce principe est également applicable à l'ensemble des commissions municipales.

Considérant en que l'arrêt précité de la Cour Administrative d'Appel, confirmé, souligne : « *le Conseil Municipal peut créer des Commissions à tout moment, y compris plusieurs années après les élections, alors que sa composition a pu varier au gré des ralliements ou de la constitution de nouveaux groupes d'élus.*

Qu'il résulte de ces dispositions qu'afin d'assurer l'expression pluraliste des élus, la composition des différentes Commissions doit refléter celle de l'Assemblée Communale, telle qu'elle se présente à la date à laquelle la Commission a été formée. »

Considérant le fait que la représentation des diverses tendances d'opinion au sein de l'Assemblée Délibérante qui a été modifiée en cours de mandat est sans effet sur la composition des commissions.

Qu'au regard de l'application du principe de représentation proportionnelle tant pour les Commissions Municipales que pour la Commission Consultative des Services Publics Locaux et des éléments qui précèdent, **ne peuvent uniquement candidater que les membres appartenant**

au Groupe « Maubeuge Toujours », tel qu'il était composé à la date du 18 avril 2014, date de création de la Commission.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Désigner **Madame Marie-Pierre ROPITAL**, membre titulaire de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en remplacement de Madame Christine SAVAUX.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Désigne Madame Marie-Pierre ROPITAL**, membre titulaire de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en remplacement de Madame Christine SAVAUX.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,


Arnaud DECAGNY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS PREFECTURE
D'AVESNES
30 AVR. 2014
ARRIVEE

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées
Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX
☎ : 03.27.53.75.32
Réf. : **VSF / JR-IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3 ^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : 11 avril 2014

L'an deux mille quatorze

Le dix-huit avril à 18 h 30

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation de et sous la présidence de**

Monsieur Arnaud DECAGNY - Maire de MAUBEUGE ;

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-CLALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J.-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAUAUX - M.-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

EXCUSES : -

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 4 : Désignation des membres élus de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

L'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants, la mise en place d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles

Cette commission examinera également chaque année :

- les rapports annuels établis par les délégataires de services publics,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement, de collecte et de traitement des ordures ménagères,
- le bilan d'activité des services exploités en régie et dotés de l'autonomie financière.

Suite à un renouvellement, il est proposé au conseil Municipal :

- de **charger** M. Le Maire ou son représentant, par délégation, pour la durée du mandat municipal de saisir pour avis, la commission consultative des services publics locaux de tout projet :
 - de délégation de service public, avant que le conseil municipal ne se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de régie,
 - de partenariat avant que le conseil municipal ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- d'**arrêter** la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville de Maubeuge à 10 membres désignés par le Conseil Municipal en son sein, suivant le principe de la représentation proportionnelle et 7 associations locales ou syndicats,

Monsieur le Maire fait appel au dépôt des listes :

Liste 1 : « Maubeuge un avenir ensemble »

Liste 2 : « Maubeuge toujours »

Liste 3 :

Vote :

- 29 bulletins Maubeuge un avenir ensemble
- 8 bulletins Maubeuge Toujours
- 2 bulletins blancs

Les 10 conseillers municipaux désignés sont :

1. COULON Jean-Pierre
2. DANNEELS Marc
3. LEBLANC Nicolas
4. MORIAME Bernadette
5. DEROO Corinne
6. LEFEBVRE Frédéric
7. REFFAS Naguib
8. MATAGNE Pascaline
9. SAVAUX Christine
10. MONTFORT Nathalie

Les 7 associations locales ou syndicats proposés sont :

1. Union Féminine Civique et Sociale (UFCS)
2. Confédération du Logement et du Cadre de Vie (CLCU)
3. UFC Que choisir
4. Centre d'Information des Droits des Femmes (CIDF)
5. Syndicat CGT
6. Syndicat FO
7. Syndicat CFDT

- **Vote : UNANIMITE**

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Déclare élus** les Conseillers Municipaux repris ci-dessus, suivant le procès-verbal ci-joint.
- **Désigne** les 7 associations locales ou syndicats repris ci-dessus, suivant le procès-verbal ci-joint.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Arnaud DECAIGNY,